Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1290

Rubrik: Chômage

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jeune, 16 ans, cherche emploi désespérément

Sur les 205000 chômeurs recensés en janvier 97 en Suisse, il y a 36752 jeunes. Et sur ces 36752 jeunes, il y en a 6386 entre 15 et 19 ans pour qui le marché du travail est totalement fermé, pour qui une formation scolaire obligatoire ne constitue plus une assurance suffisante de trouver du travail ou une place d'apprentissage.

L'AUGMENTATION ANNUELLE des jeunes exlus dès la fin de leur scolarité obligatoire du marché du travail est considérable. Bien que les statistiques n'aient pour l'instant aucune donnée précise, on sait par exemple qu'à Lausanne, sur les 16% d'élèves quittant la scolarité obligatoire sans certificat, la grande majorité sont des échecs en division terminale ou des élèves de classes de pédagogie compensatoire. On peut en déduire que, dans le canton de Vaud, environ 200 jeunes par année cumulent au terme de leur scolarité le double handicap de n'avoir ni possibilité d'entamer une formation professionnelle, ni perspective d'emploi à court terme. Il faut ajouter ceux pour qui les structures de transition actuelles ne suffisent pas à combler leurs lacunes et ceux qui, pour les même raisons, grossissent les rangs des 1000 à 2000 ruptures annuelles d'apprentissage.

Efforts du canton

Gérard Dyens, chef du Service des écoles secondaires de Lausanne et député au Grand Conseil constate que la transition entre scolarité et vie professionnelle n'est pas bien négociée, et ceci bien que le Département de l'instruction publique et des cultes (DIPC) ait considérablement intensifié ses efforts. En février 1993, l'introduction d'une moyenne qualifiée pour l'admission en 10ème année de perfectionnement, utile pour des jeunes hésitant quant à leur avenir professionnel, a soudain rendu visible l'incertitude de centaines de jeunes. Le DIPC a réagi par la création rapide des classes de préparation à la vie professionnelle et a alors constitué une alternative qui permit d'une part d'éviter aux jeunes sans place d'apprentissage de se retrouver inoccupés, d'autre part d'offrir une structure d'accueil pour des élèves n'ayant pas obtenu un certificat ou alors issus de classes de pédagogie compensatoire. Des structures ont été mises en place pour favoriser la transition entre école et vie professionnelle: préapprentissage, classes d'accueil de la scolarité post-obligatoire ou, dans le domaine privé, des services tels Jet service, chargé de chercher et proposer des stages ou activités professionnelles aux jeunes. La réforme scolaire adoptée par le peuple vaudois en décembre 96 permettra de compléter l'offre par la future Ecole de perfectionnement pour les jeunes sans solution au terme de la scolarité obligatoire; par ailleurs des projets de réforme des formations élémentaire et pratique dans le cadre de la formation professionnelle sont prévus.

Exclusion en cascade

Néanmoins, depuis quelques années, les orienteurs professionnels et les enseignants constatent que le bagage scolaire est trop lacunaire pour permettre une quelconque insertion professionnelle. La disparition progressive du marché du travail d'emplois sans qualification, une perméabilité interprofessionnelle restreinte, la multiplication du travail à durée déterminée, ajoutées à la diminution conjoncturelle des places d'apprentissage sont des facteurs qui permettent l'émergence d'une catégorie de jeunes sans aucune perspective sur le marché du travail, dérivant hors des filières d'apprentissage. Conséquence: une exclusion «en cascade» des élèves moins qualifiés au terme de leur scolarité à qui échappent des places d'apprentissage et de travail qui leur étaient «destinées», des adolescents en «porte-à-faux» trop peu armés pour s'insérer dans la vie active, et victimes des mesures restrictives de la loi sur l'assurance chômage (120 jours d'attente avant indemnisation).

Multiplier les structures de prise en charge ne semble pas être la solution, dit Gérard Dyens. Mais dans leur forme et organisation actuelles, elles semblent insuffisantes à répondre aux problèmes futurs. Démographiquement, la population sortant de l'école obligatoire va considérablement augmenter. Environ 1000 élèves par année de plus sont prévus dans le canton de Vaud dès 2003-2004. Ce qui semble manquer, c'est une réelle coordination entre les différents services, privés et publics, chargés d'organiser au mieux la transition scolarité-vie active. Aujourd'hui pas moins de huit services ou offices de l'Etat répartis dans trois départements portent une responsabilité dans ce secteur: Service de l'enseignement et Office d'orientation professionnelle au DIPC, Service de la formation professionnelle et Service de l'emploi au DAIC, Service de protection de la jeunesse et Service de l'enseignement spécialisé au DPSA, sans compter les problèmes de santé, de délinquance ou de permis de séjour qui sont du ressort de deux autres départements.

Motion déposée

Une coordination interdépartementale serait nécessaire, ainsi qu'une étroite collaboration avec les organismes privés. La responsabilité des Offices régionaux de placement qui encadrent les jeunes chômeurs sera alors primordiale: leur offrir les meilleures prestations en termes de formation et d'orientation professionnelle.

Gérard Dyens a déposé une motion au Grand Conseil demandant entre autre de:

- «mettre sur pied un organe cantonal de coordination groupant non seulement les services concernés et les organismes privés s'occupant des jeunes en difficulté, mais aussi les associations économiques et industrielles;
- envisager un réel décloisonnement des services chargés de la formation d'adolescents, de l'orientation scolaire et professionnelle et du service de l'emploi, afin de mettre sur pied une structure opérationnelle susceptible de conduire les projets et de les faire aboutir;
- encourager les organismes privés prenant des initiatives dans le domaine de la formation des jeunes en difficulté.»

gs